



SAINTE HERMINE

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

Le 29 juin 2021

M. et Mme les parents d'élèves

Objet : Modification de l'accueil périscolaire

Affaire suivie par Philippe BARRÉ

☎ 02 51 97 89 49

Notre référence : PB/LB n° 115

Madame, Monsieur,

Lors d'un récent courrier, je vous informais des nouvelles modalités de fonctionnement du service périscolaire. A la suite du Conseil d'école du 22 juin, certains parents ont souhaité des précisions complémentaires quant à cette réorganisation. J'ai souhaité vous en faire part.

Dans un premier temps, je tiens à vous préciser que l'organisation actuelle est réalisée dans un cadre légal avec dérogations. En raison de la montée en puissance de l'accueil périscolaire, les locaux ne sont désormais plus adaptés au regard du nombre d'enfants accueillis. Il convenait donc de remédier à ce manque de place principalement.

INSCRIPTIONS A L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

Je vous informe qu'un dossier d'inscription est **obligatoire** pour chaque enfant dont la présence est régulière ou occasionnelle. **Pour rappel, un lien pour procéder à l'inscription est disponible sur le site internet de la Commune : www.sainte-hermine.fr rubrique « actualité » en page d'accueil ou rubrique « enfance jeunesse » - « Accueil périscolaire ».**

TRANSPORT EN BUS

En raison de plusieurs observations de parents, j'ai décidé que l'ensemble des enfants sera transporté par bus. Dès lors, il est primordial de respecter **les réservations au service périscolaire**, afin de définir à l'avance le nombre de places nécessaires (et s'il convient de prévoir un bus supplémentaire). Pour ceux qui ne connaissent pas leurs plannings de travail à l'avance, vous pouvez faire l'inscription au minimum 1 jour avant (24 heures avant la prise en charge de l'enfant).

CONTACTS

Pour toute modification, en cas d'empêchement ou force majeure, nous vous remercions de contacter le service périscolaire du Centre de Loisirs Intercommunal au numéro suivant : 02 51 30 47 09 ou par email : enfancejeunesse@sainte-hermine.fr

Sur proposition du service périscolaire, nous envisageons de mettre en place l'aide aux devoirs. Si vous êtes intéressé(e) par ce dispositif, vous avez la possibilité de cocher la case lors de votre inscription.

Enfin, une évaluation de ce nouveau fonctionnement sera faite au cours de l'année scolaire 2021-2022 et des réajustements pourront être opérés si nécessaire.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Philippe BARRÉ
Maire de Sainte-Hermine
Conseiller régional
Vice-président de SUD VENDEE LITTORAL



Céline RINGEARD
Adjointe au Maire, déléguée aux affaires scolaires